

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- VU le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- VU le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- VU la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- VU la délibération-cadre du 18/10/2011 relative à la procédure d'examen des candidatures des enseignants du second degré à l'université de Bourgogne ;
- VU la délibération du conseil d'administration du 14/10/2025 fixant les postes ouvert au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2026 ;

ARRÈTE

ARTICLE 1^{er} : La commission d'affectation créée en vue de pourvoir le poste PRAG 0879 est constituée des membres dont les noms suivent :

M. Vincent THOMAS, professeur des universités à l'Université Bourgogne Europe, Président de l'université de Bourgogne

M. Hervé ASSADI, maître de conférences à l'Université Bourgogne Europe, Directeur de l'UFR STAPS

Mme Natacha BINET, professeure agrégée de l'Université Bourgogne Europe

M. Franck MOREL, professeur d'EPS à l'Université Bourgogne Europe

M. Pascal KOWALIK, professeur certifié de l'Université Bourgogne Europe

M. Philippe GANDREY, professeur d'EPS de l'Université Bourgogne Europe

Mme Carole COMETTI, maître de conférences à l'Université Bourgogne Europe

ARTICLE 2 : Sont nommés :

Président de la commission : M. Vincent THOMAS

Vice-Président de la commission : M. Hervé ASSADI

Assesseur : M. Philippe GANDREY

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 4 novembre 2025

Le Président de l'Université,

Vincent THOMAS

